

VOUS POUVEZ COMPTER SUR STÄRKE!

GARANTIE LIMITÉE ENERGY



Le groupe de manutention Stärke garantit qu'un chariot élévateur à fourche Energy (produit) de Stärke neuf et inutilisé sera exempt de toute défectuosité de matériau ou de fabrication au moment de la fabrication.

Si, pendant la période décrite aux présentes, une des pièces du produit couvert par la présente garantie limitée venait à présenter un défaut de matériau ou de fabrication dans le cadre d'utilisation et d'entretien dans des conditions normales, après la livraison du produit à l'acheteur/utilisateur d'origine, le groupe de manutention Stärke réparera ou remplacera sans frais ladite pièce Energy de Stärke défectueuse par une pièce neuve ou réparée, à sa discrétion.

L'obligation prévue en vertu de la présente garantie se limite uniquement aux coûts de remplacement ou de réparation de la pièce ou des pièces jugées défectueuses. La présente garantie exclut expressément toute responsabilité pour les dommages découlant d'une perte de jouissance ou de profits, les dépenses ou les frais engagés, le préjudice causé aux affaires, au crédit, à la réputation ou à la situation financière d'une entité, de même que tout autre dommage indirect.

La garantie ne comprend pas le déplacement aux endroits éloignés à plus de 150KM de la place d'affaires d'un distributeur Stärke. Des frais supplémentaires peuvent alors s'appliquer. Les produits défectueux peuvent être retournés chez le distributeur Stärke aux frais du propriétaire dans les 30 jours suivant la défectuosité. L'expédition aller-retour est la responsabilité du propriétaire.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST DÉFINITIVE ET EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES. AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE TACITE OU LÉGALE PRÉVUE À DES FINS PARTICULIÈRES NE S'APPLIQUE.

1. *Période*

Les obligations dévolues au groupe de manutention Stärke en vertu de la garantie énoncée aux présentes ne s'appliquent qu'au cours de la période suivante :

- (a) douze (12) mois ou deux mille (2 000) heures d'utilisation suivant la livraison initiale du produit Energy de Stärke, selon le premier terme atteint, pour l'ensemble des pièces installées à l'origine dans ledit produit Energy de Stärke, exception faite des éléments exclus en (b) et des dispositions prévues au point 3 ci-dessous;
- (b) Concernant les attachements, à moins d'avis contraire, la période de garantie Stärke est de douze (12) mois de la date de livraison du produit Stärke sur lequel l'attachement est installé. Après quoi la garantie devient la responsabilité du fabricant d'origine s'il y a lieu;
- (c) deux (2) ans ou quatre mille (4 000) heures d'utilisation suivant la livraison initiale du produit Energy de Stärke, selon le premier terme atteint, pour le moteur d'entraînement, le moteur de la pompe hydraulique et le moteur de direction assistée installés à l'origine dans ledit produit Energy de Stärke.

2. *Modifications et améliorations*

Le groupe de manutention Stärke cherche constamment à améliorer ses produits. Il apportera des améliorations et des modifications à la conception de ses produits chaque fois que cela en accroîtra l'efficacité, mais sans être tenu d'apporter ces mêmes améliorations à tout produit déjà expédié ou déjà en fonction.

3. *Limites et exclusions*

La garantie énoncée ne s'applique pas lors de toute défaillance du produit Energy de Stärke qui est considérée comme découlant :

- (a) du non-respect des directives énoncées dans les manuels d'utilisation et d'entretien publiés par le groupe de manutention Stärke;
- (b) des habiletés manœuvrières limitées de l'opérateur, y compris de la négligence, d'un usage abusif, d'une surcharge et d'un entretien inapproprié ou insuffisant;
- (c) du remplacement d'assemblages ou de pièces qui peuvent être réparés au moyen de réglages mineurs, par exemple du dispositif principal, des roues, de la direction, du cylindre hydraulique, de la valve d'approche lente, de la tringlerie, des galets de mât ou de l'essieu directeur, en resserrant toutes les fixations, etc.;
- (d) de toute modification ou de tout changement apportés sans le consentement écrit préalable du groupe de manutention Stärke, de toute utilisation de composants ou de pièces de rechange non autorisés ou de l'entretien effectué par quiconque autre que les représentants autorisés du service d'entretien de Stärke;
- (e) de tout usage impropre ou de toute exposition nuisible, y compris d'une collision ou d'un accident;
- (f) de toute autre cause pour laquelle le groupe de manutention Stärke ne peut être tenu responsable, telle qu'une inondation, la foudre et toute autre catastrophe naturelle.

Le groupe de manutention Stärke n'autorise aucune autre personne ou société à assumer en son nom toute responsabilité liée à la vente ou au service après-vente de tous les produits Stärke.

Le groupe de manutention Stärke se réserve le droit exclusif de changer, de modifier et d'administrer la présente garantie, qui est non transférable.

Nonobstant ce qui précède, la présente garantie ne couvre pas les éléments suivants :

- (a) L'HUILE, LES LUBRIFIANTS, LES FILTRES ET AUTRES PRODUITS SEMBLABLES : l'huile, la graisse, les électrolytes, le fluide hydraulique de frein, les filtres hydrauliques, etc., et les autres articles non réutilisables semblables, qui sont remplacés lors d'une réparation couverte par la garantie;
- (b) LES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES : les fusibles, les ampoules électriques, le faisceau de câbles, etc.;
- (c) LES AUTRES PIÈCES NON DURABLES : les balais de moteur, les plots de contact, les pneus, les chambres à air, les disques/plaquettes/garniture de frein, les courroies, les buses, les tuyaux en caoutchouc, les joints d'étanchéité, les joints d'étanchéité statiques, les joints toriques, les pièces en caoutchouc des freins à commande hydraulique, les articles en verre, les graisseurs, les écrous, les boulons, les rondelles, les goupilles fendues, les douilles et autres produits semblables.